



## CGT Finances Publiques Paris

# Pensions

## Compte-rendu du Groupe de Travail du 3 février

Un groupe de travail réunissant Administration et Organisation Syndicales (CFDT, CGC, CGT, FO, SUD) s'est tenu jeudi 3 février à Bercy afin de discuter de la réforme de la chaîne des Pensions. L'administration persiste dans projet de fermeture de la moitié des centres de pension et du transfert de la charge de travail vers les autres et mettre en place, à destination des pensionnés, des centres d'appels. La CGT a rappelé son opposition au principe même de cette réforme.

L'objet de la « discussion » portait sur les garanties offertes aux agents dans le cadre de cette réforme

Nous sommes parti du constat que l'Administration, s'obstinant à raisonner en termes de structures et coûts et non par missions et métiers, refuse de prendre en compte les difficultés tant conjoncturelles que structurelles que doivent supporter les agents des CRP (Centres régionaux des Pensions), d'où une sous-estimation par l'Administration dans son plan de casse des CRP du volet formation et de la surcharge de travail. Si les petits CRP condamnés et les CRP maintenus dont la structuration n'est pas bouleversée et où les affectations en emploi ont été anticipées ont moins à souffrir qu'ailleurs, il n'en reste pas moins que :

Les plans de formation sont pour le moins insuffisants :

Ratés dans les CRP fermés : convocations non envoyées aux agents, formations annulées à la dernière minute, lieux de formation situés hors zone géographique des CRP (+ formation annulée = billets de train annulés)...

Dans les CRP maintenus et dont la structuration est modifiée, hors tutorat, aucune formation de fond envisagée, recrutement mal anticipé donc formation des nouveaux arrivants à peine ébauchée

La charge de travail à supporter s'avère trop lourde :

Les agents des CRP fermés doivent mener de front et la clôture de leur activité et l'apprentissage d'un nouveau métier

Les agents des CRP maintenus, alors que le nombre de dossiers à gérer s'accroît sans transfert d'emploi équivalent, doivent assumer le tutorat des nouveaux agents et, en cas de restructuration de leur organisation, doivent aussi être initiés à de nouvelles tâches.

Ainsi, dans un contexte d'insécurisations des agents, nous avons demandé à ce que l'Administration établisse un véritable plan de qualification devant prendre en compte :

Une indemnisation, reconnaissance du travail effectué (cf. Redevance, Editique, Domaine)

Un véritable plan de formation décliné à l'ensemble des agents

Une sécurisation des carrières (notation, tableau d'avancement, liste d'aptitude) pour les agents forcés d'abandonner leur métier

L'Administration a rejeté en bloc cette proposition. A peine s'est-elle prononcée sur le suivi des carrières sans pour autant lever les incertitudes liées à la refonte des statuts DGI/ CP après 2012.

Nous avons fait remarquer non seulement que les emplois affectés dans les futurs CGR ne correspondaient pas aux emplois supprimés dans les CRP mais surtout que l'affectation de la déclinaison des emplois au niveau DG relevait des DRFIP. L'Administration a annoncé qu'une instruction garantissant l'affectation des agents aux CGR sera publiée très rapidement et que le programme d'affectation se déroulerait jusqu'à la fin de l'année.

Lorsqu'elle a décliné le nombre d'emplois prévus par CGR, l'Administration a insisté sur l'effort de productivité que devra consentir Paris (agents : - 10%, nombre de dossiers géré par agent : + 50%).

Nous avons indiqué que la perte d'emploi (-3) était une punition a priori pour les agents de Paris. Nous avons remis en cause la déclinaison des emplois basée sur le principe « 9500 dossiers par agent », ignorant les spécificités parisiennes (turn-over important : -8 agents en 2010, - 6 agents avant le 1<sup>er</sup> juin 2011, le nombre de dossiers complexes...). Si elle a fini par reconnaître ces spécificités, l'Administration a refusé d'en tirer les conséquences, campant sur ses positions.

Nous avons demandé à ce que l'Administration précise le déroulement de l'activité dans les CRP dont la structuration sera bouleversée par la suppression des fonctions transverses (cellule « décédés »...) et leur absorption par les pôles de gestion, conduisant les agents à être et formés et formateurs tout en devant supporter une augmentation considérable de leur charge de travail. L'Administration dans un premier temps (puis un deuxième...) a refusé de répondre pour finalement indiquer que les agents des cellules « décédés » en concertation avec leur hiérarchie et leur service de formation pourront demander à suivre les modules destinés aux nouveaux arrivants (????). Elle a par ailleurs refusé de se prononcer sur le fait que le développement de la polyvalence masquait une gestion structurelle de la pénurie des emplois.

Concernant la mise en place des centres d'appel, l'Administration a assumé et même revendiqué la confusion rencontrée en début d'année, liée à la volonté de ne pas mettre en place de plan d'information spécifique mais d'attacher la lettre d'information (dont elle a refusé de reconnaître les termes sibyllins) à l'envoi des bulletins de pension en début d'année. Que les pensionnés en face les frais, pour l'Administration, il ne s'agit que d'un épiphénomène. Elle prendra malgré tout l'attache du CRP de Rennes où un tiers des agents souhaite changer de service.

Concernant les modules de formation destinés aux nouveaux arrivants, l'Administration s'est félicitée des retours des appréciations des agents formés. Elle n'a pas voulu se prononcer ni sur le tutorat ni sur les formations à mettre en place dans les CRP restructurés.

S'agissant de l'examen des cumuls par les CGR, il ne prendra effet qu'en 2012 avec la mise en place de la nouvelle version de Neptune.

Pour la CGT, face à la surdité de la direction, seule la mobilisation des agents des centres régionaux des pensions pourra inverser la situation. Elle appelle donc les agents à se réunir pour envisager dès maintenant toutes les formes d'action y compris la grève pour obtenir la satisfaction de leurs revendications.

	nb cptes/ agent 2009/2011	nb compte	nb agents	Augmentation du nb dossiers/ agent
<b>PARIS</b>	<b>+ 3 268,87</b>	<b>+ 40%</b>	<b>- 8%</b>	<b>+ 52%</b>



	nb cptes gérés	nb agents	nb dossiers/ agent
<b>PARIS</b>	<b>249 952</b>	<b>40,1</b>	<b>6 233,22</b>

	nb cptes gérés	nb agents	nb dos- siers/ agent
<b>PARIS</b>	<b>350 627</b>	<b>36,9</b>	<b>9 502,09</b>

Situation 2009

Projet 2011